

**SCP FENAUX-ETIEVANT**  
**Commissaires-priseurs judiciaires**  
**145, chemin de la Ferté - 39000 LONS LE SAUNIER**  
**Tél. : 03.84.24.41.78. – Fax : 03.84.24.81.52. E-mail : brigitte.fenaux@wanadoo.fr**

**MERCREDI 29 JUIN 2016 A 14H15**  
**A BLETTERANS 39140 – 5579 SOUS LE MOULIN**  
**APRES LJ, VOIES D'EXECUTION ET DIVERS « POIDS LOURDS /**  
**UTILITAIRES / VP / ALGECO »**

1	CTTE PEUGEOT 206 Affaire, Dériv VP, Go, 6cv. Date de première immatriculation : 07/01/2003. 157 500Kms <b>DX-839-DZ</b>
2	VP RENAULT Mégane Scénic, Go, 6cv, Date de première immatriculation : 25/06/2001 295 600Kms. <b>DJ-563-WQ</b>
3	VP MINI Country Man, Go, 6cv. Date de première immatriculation : 30/11/2012, 62 900Kms CN-418-KV. TVA Récupérable, All 4, toit ouvrant, +++
4*	VP OPEL Corsa, Es, 6cv. Date de première immatriculation : 21/06/2011. <b>BQ-818-FZ</b>
5	CTTE RENAULT Clio, Dériv VP, Go, 6cv. Date de première immatriculation : 09/12/2004. 228 100Kms. <b>3325-SR-39</b>
6	CTTE RENAULT Clio société, Dériv VP, Go, 6cv. Date de première immatriculation : 09/04/2008. <b>BT-144-TG</b>
7	CTTE VOLKSWAGEN Golf, Dériv VP, Go, 8cv. Date de première immatriculation : 12/10/2005. 56 900Kms. <b>8898-SV-39</b>
8	CTTE PEUGEOT 308 Dériv VP, Go, 6cv. Date de première immatriculation : 19/10/2010. 209 100Kms. <b>BB-242-WM</b>

9	CTTE RENAULT Master, Go, 8cv.1 Date de première immatriculation : 04/12/2000. <b>8243-SD-39</b>
10	CTTE PEUGEOT Boxer, Go, 7cv. Date de première immatriculation : 04/2005. <b>3707-ST-39</b>
11	CTTE RENAULT Master, Go, 7cv. Date de première immatriculation : 03/2003. <b>2656-SL-39</b>
12	CTTE RENAULT Master, Go, 8cv. Date de première immatriculation : 09/01/2006. 155 650Kms. <b>5719-SW-39</b>
13	CTTE PEUGEOT Boxer, Go, 7cv. Date de première immatriculation : 02/02/2006. <b>7418-SW-39.</b>
14	CTTE RENAULT Trafic, Go, 6cv. Date de première immatriculation : 01/2006. 170 000Kms. <b>DP-919-BN</b>
15	CTTE RENAULT Trafic, Go, 7cv Date de première immatriculation : 04/2013. 164 200Kms. <b>CS-933-ZV.</b>
16	CTTE PEUGEOT Boxer, L2H2, Go, 7cv. Date de première immatriculation : 23/07/2012. 102 550Kms. <b>CK-815-DC</b>
17	CTTE RENAULT Master benne, Go, 8cv, P.T.C. 3,5T. Date de première immatriculation : 05/2011. 95 000 kms. <b>BN-545-SB</b>
18	TRA DAF XF 105-460, Go, 34cv. Date de première immatriculation : 08/06/2011. <b>BP-267-RW</b>

19	SREM PLSC FRUEHAUF Tautliner TX34CS, 3 essieux, 34T. Date de première immatriculation : 16/06/2009. <b>AB-629-GS.</b>
19	SREM PLSC FRUEHAUF TX34CS Tautliner, 39T, 3 essieux, 3,6m. Date de première immatriculation : 16/06/2009. <b>AB-710-GS</b>
20	SREM FRUEHAUF Tautliner, 3 essieux, 13,6m, suspensions pneumatiques. Date de première immatriculation : 10/02/2006. <b>6772-YX-71</b>
21	SREM FRUEHAUF, plateau, 3 essieux. Date de première immatriculation : 23/03/1999. Immatriculé : <b>7064 YF 71</b>

### CONDITIONS DE VENTE

**La vente a lieu au comptant, plus frais, à l'encan.** Les objets ont été exposés. Conséquemment les dires du commissaire-priseur ne comportant aucune garantie, les adjudicataires s'interdisent toute réclamation.

Les articles seront propriété des adjudicataires aussitôt, sans recours contre les requérants ou le commissaire-priseur en cas de vol, incendie, substitution ou détérioration.

En cas de difficulté quelconque, ou s'il y a deux acquéreurs au même prix, l'objet sera remis immédiatement en vente.

Les frais seront de **14,40%** pour les articles soumis à une TVA à 20%.

Les dégâts par enlèvements, appropriation en enlevant, déclouant ou transportant seront supportés par les adjudicataires.

L'adjudicataire des machines, machines-outils et outils, adjugés s'engage par les présentes à les munir de dispositifs de sécurité mettant toute personne se servant des dites machines à l'abri d'accident du travail conformément à l'article 66C et 66D du livre II du code du travail modifié le 10 juillet 1951 et à la loi du 24 mai 1951-692.

L'enlèvement des articles se fera sous responsabilité de l'adjudicataire à ses risques et périls.

Il s'engage par les présentes à détruire les dites machines dans un délai de quinze jours au cas où ces machines ne seraient pas munies des dispositifs sus visés, libérant le commissaire-priseur soussigné de tout contrôle après vente et prenant l'entière responsabilité de cette obligation à lui imposée par les vendeurs.

S'il existe des véhicules immatriculables, les adjudicataires sont subrogés tant activement que passivement à toutes lois permettant le roulage, notamment en ce qui concerne l'état mécanique et l'état des pneus.

Les adjudicataires devront solliciter une assurance auprès d'une compagnie pour procéder à l'enlèvement du dit véhicule, libérant le commissaire-priseur de tout contrôle au moment de l'enlèvement.

**\* Les véhicules portant un\* font l'objet d'un gage ou d'une opposition préfectorale**